

Permanences S.n.e.s. dans les IUFM

Centres	Jour et horaires	Contact	Remarque
Arras (galerie F)	Mardi 12 h - 13 h 15 Jeudi 12 h - 13 h 30 Vendredi ponctuellement	Karine Boulonne	La présence dans les centres le jeudi se fera uniquement les jours de FGP
Douai (cafétéria)	Mardi (CPE) ponctuellement Mercredi 12 h - 13 h 30 Jeudi vers 12 h	Joëlle Maati Karine Boulonne Mickaël Bilaey	
Lille	Mardi voir panneau S.n.e.s. Jeudi	Eric Delangue Nicole Courselle	
Villeneuve d'Ascq (cafétéria)	Lundi 12 h - 13 h Mercredi vers 12 h 30	Noëlle Célérier Karim Ayad	

A l'occasion des mutations, des réunions vous seront proposées dès le mardi 9 novembre.

Permanence IUFM au SNES de Lille (s3) : le jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 (pour les CPE: mercredi matin et jeudi matin)

209 rue Nationale, 59800 Lille, tél : 03 20 06 77 41, fax : 03 20 06 77 49; www.lille.snes.edu; e-mail : s3lil@snes.edu

Site national : www.snes.edu; site « jeunes profs – entrée dans le métier » : www.edm.snes.edu

Le SNEP: Permanence le vendredi à partir de 14 h 00, tél. 06 72 78 16 90; vbouche@netcourrier.com

38 Bd Van Gogh, 59650 Villeneuve d'Ascq; www.snepfsu.net et www.synd-snep.fr (site académique)

Le SNUEP: 28 rue des Archives, 59000 Lille; www.snuep.com

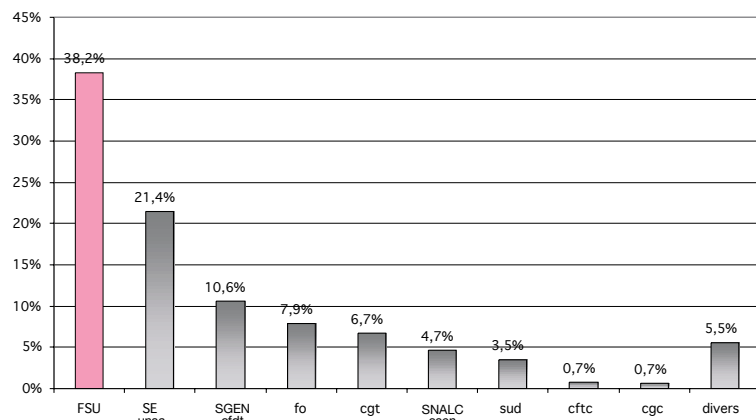
LE SNES, LE SNEP ET LA FSU : UNE FORCE MAJORITAIRE

Tous les 3 ans, l'ensemble des personnels de l'Education nationale sont appelés à choisir, lors d'élections professionnelles, ceux qui les représenteront dans les commissions paritaires. Choix important, car les élus siègent dans diverses instances décisives pour le respect des droits individuels (avancement, mutations, note administrative, congé formation...) et fait des propositions en matière de politique éducative.

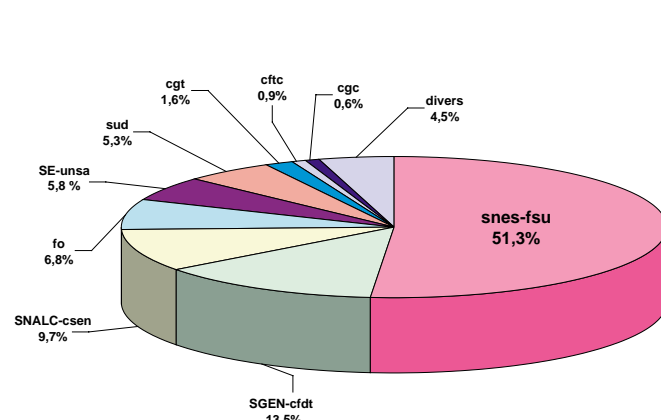
Lors des dernières élections de décembre 2002, le SNES et le SNEP ont été confirmés comme les organisations syndicales les plus représentatives des personnels des lycées, collèges et CIO. C'est un choix massif, non seulement en raison de la compétence des élus, mais aussi de l'adhésion de la profession à nos positions. Il est vrai que le choix de n'avoir aucun permanent déchargé à temps complet permet d'éviter bien des dérives !

Résultats des élections professionnelles 2002

La FSU:
première fédération de l'Education nationale



Le SNES-FSU:
premier syndicat des personnels du second degré



LISTE D'UNION FSU (SNES-SNEP-SNUIPP-SNUEP) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IUFM

Amaury LOBRY, PE₂, Douai
Sadia DEBIANE, PLC₂ CPE

Clothilde DOZIER, PLC₂, Lettres Modernes
David BOUTIN, PE₂, Arras

LISTE D'UNION FSU (SNES-SNEP) au CONSEIL SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE.

Clothilde DOZIER, PLC₂, Lettres Modernes

Cécilia ROBACHE-VUYLSTEKER, PLC₁, Anglais



209, rue Nationale - 59000 LILLE
Tél. 03 20 06 77 41



FSU: 28 rue des Archives
59000 LILLE



38, boulevard Van Gogh
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

BULLETIN IUFM SPÉCIAL ELECTIONS - NOVEMBRE 2004

É d i t o

18 NOVEMBRE: LE SENS DU VOTE FSU

Vous avez fait votre rentrée comme stagiaire, après avoir réussi un concours rendu plus difficile encore par la diminution des postes l'an dernier. Vous vous retrouvez ainsi au sein de l'Education nationale, disposé(e) à exercer le métier choisi dans le cadre des missions de ce service public. Or ce dernier est au centre de nombreux projets gouvernementaux, qui menacent son caractère national comme sa dimension de service public. A la décentralisation passée en force cet été, s'ajoutent des dossiers qui vous concernent au premier plan, la discussion, dès janvier 2005 de la prochaine loi d'orientation, applicable à la rentrée 2006 et, dans l'immédiat, la note de service organisant les mutations dans le 2nd degré.

La future loi d'orientation va être présentée au conseil des ministres en décembre – janvier et discutée au Parlement au printemps prochain. La presse qui s'est emparée du rapport Thélot, principale source d'inspiration du ministre, fausse le débat en voulant à tout prix opposer « pédagogues », favorables à une adaptation de l'école à ses nouveaux publics, et « républicains », partisans d'une approche traditionnelle de l'enseignement. Tout cela est-il si simple ? Et peut-on limiter les discussions au seul triptyque « lire, écrire, compter » (auquel a été ajouté « savoir se servir d'un ordinateur »), alors que ce rapport annonce avant tout la programmation du nivellement par le bas des ambitions pour nos élèves, à un moment où des études s'inquiètent du déficit en diplômés que devrait connaître notre pays d'ici quelques années, l'obligeant sans doute à « importer des cerveaux » ?

D'autres thèmes développés dans ce rapport sont inquiétants : formation sur 2 ans prévoyant l'enseignement d'une discipline complémentaire et des interventions en LP et en école élémentaire (et donc un corps unique d'enseignants polyvalents de la maternelle à l'université, position défendue par d'autres syndicats), augmentation hebdomadaire du temps de service de 4 à 8 h pour les enseignants nouvellement recrutés, afin d'assurer les tâches des Conseillers d'Orientation, CPE et Titulaires sur Zone de Remplacement,... mais aussi une autonomie de plus en plus grande des établissements, un pouvoir accru des proviseurs et principaux sur notre carrière puisqu'ils donneraient leur avis sur notre avancement, nos demandes de mutations..., voire sur les programmes !

Des réunions pour débattre de ces orientations, et de celles du SNES, du SNEP et du SNUEP, vous seront proposées dans les établissements : vous avez votre mot à dire !

Cette année est aussi celle d'une tentative de déréglementation dont vous risquez de faire les frais au moment des mutations : modification des règles, barèmes et calendrier, avec liberté totale laissée aux recteurs au sein de son académie. Les interventions des syndicats de la FSU (SNES, SNEP et SNUEP) depuis deux mois ont permis de réelles avancées, en particulier pour les stagiaires, avec une meilleure prise en compte de la situation familiale. Mais la mobilisation doit continuer car nul doute que ce bouleversement annonce la régionalisation des recrutements, faussement tentante à première vue. A première vue seulement, car, outre le fait que le recrutement national est le seul garant d'égalité à travers tout le territoire, ceux qui défendent cette « évolution » connaissent bien mal la situation de notre académie : Lille n'est plus considérée comme déficitaire (les stagiaires de technologie, lettres, mathématiques, génies, SVT... de l'an dernier en savent quelque chose) ; régionaliser le 2nd degré reviendrait à obliger les étudiants à passer les concours là où il y aurait des places, à Amiens, Versailles, Créteil (et pas forcément Lille) et à bloquer ensuite tout mouvement entre les académies (à l'instar de ce qui se passe pour les PE) !

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP), première fédération syndicale de l'Education nationale et de la Fonction publique d'Etat, dénoncent la déconcentration depuis 1999, et s'opposent à l'arbitraire de la note de service publiée le 4 novembre. Pour nous, les solutions sont ailleurs : se battre pour créer des postes dans les établissements, des capacités d'accueil dans les académies et obtenir les recrutements de titulaires nécessaires. Se battre également pour rendre la profession attractive auprès d'étudiants qui s'en détournent de plus en plus en favorisant un pré-recrutement qui permettrait de préparer plus sereinement les concours, en permettant une entrée progressive dans le métier (une année à mi-temps avec des compléments de formation librement choisis), en rétablissant les horaires diminués depuis quelques années et qui alourdissent notre charge de travail en donnant plus de classes en responsabilité à chaque enseignant, etc... Le SNES, le SNEP et le SNUEP militent également pour la fin de l'infantilisation des stagiaires, pour une affectation sur le service du tuteur, ce qui réglerait le problème des emplois du temps et des maîtres de stage. Former mieux, cela implique de concentrer la formation pour laisser du temps à la préparation des cours et à l'approfondissement disciplinaire. Les contenus de formation doivent aussi être réellement formateurs : varier les approches pédagogiques, les méthodes, les propositions pour que les enseignants ne soient pas des agents d'exécution d'une pédagogie pensée pour eux, et sans eux, mais des concepteurs de leur enseignement. Il faut de l'ambition pour la formation, pour l'Education.

Michel DEVRED - Karine BOULONNE - Vincent BOUCHE

Sommaire :

page 1 :

Editorial

page 2 :

Les positions du SNES
du SNEP, du SNUEP

page 3 :

Comment voter ?

page 4 :

Le SNES, le SNEP,
le SNUEP et la FSU,
une force majoritaire



Clothilde, stagiaire et candidate pour la F.s.u.

En ce début d'année, il semble que j'ai eu de la chance. (et il est tellement regrettable de devoir parler de chance).

Je n'ai pas été surprise de mon affectation, car forte des informations syndicales du SNES, j'en connaissais les règles. Mes conditions de travail sont plutôt avantageuses : mon maître de stage est dans mon collège, prêt à m'aider (dans la limite, néanmoins, de son emploi du temps) et m'accueille dans sa classe comme une véritable collègue. Je n'ai donc pas eu droit, comme d'autres, à des remarques désobligeantes devant les élèves, de la part de professeurs comme de l'équipe de direction. Personne n'a indiqué sur l'emploi du temps des élèves que je suis stagiaire. Bref, je suis prof et j'ai en charge une classe. Ce qui signifie l'absence d'heures bouche-trous. Juste 4 h 30 en tête-à-tête avec 24 élèves. Certes, j'ai l'impression que l'étude du français nécessite plus que 4 H 30 par semaine, ainsi que la présence d'heures en demi-groupe. Mais, d'après notre ministre, le temps et l'effectif de la classe ne sont pas à prendre en compte : seule la dictée nous sauvera !

La liste de ces avantages ne s'arrête pas là : mon emploi du temps a été fait en fonction de celui de mon maître de stage (pour faciliter les visites) et on ne m'oblige pas à venir tous les jours au collège. Sans cela, je serais peut-être dans le cas de nombreux collègues qui ont fait de leur voiture ou du train leur première maison. Et, cerise sur le gâteau, mes cours se déroulent dans une même salle (avec rétroprojecteur !). Enfin (mais cela n'est pas le résultat d'un concours, mais de gains amassés après quelques années de précarité), je peux utiliser une voiture, et je possédais assez d'argent avant le 28/09/2004 pour déménager (le 28/09/2004 étant la date de remise de 1200 € par la TPG. 1200 € pour un premier mois d'un Bac + 5 avec un an d'essai...).

Au regard d'autres collègues, il semble que je bénéficie d'« avantages » - cela sans passe-droit mais en raison d'une réussite à un concours national, de chance et ... du manque d'égalité dans le traitement des stagiaires.

Evidemment, toutes ces choses me semblaient acquises de longue date et normales, avant une comparaison lors des journées de formation. Je pensais qu'il était possible pour tous de se concentrer sur les cours. Mais, l'année de l'IUFM semble faite de telles conquêtes (conditions de travail, remboursement de frais, consultation des horaires de trains, achat d'un ordinateur avec internet...).

Pour beaucoup néanmoins, et pour moi, la satisfaction d'aller faire cours et d'avoir (enfin !) un statut - conjuguée, certes, à l'insatisfaction de son propre enseignement - semble présente. Nombreux sont ceux qui se montrent enthousiastes. Parfois même trop enthousiastes à restaurer une autorité fantasmée.

Et c'est là que la formation IUFM paraît insuffisante. D'autant plus qu'elle semble toujours en train d'osciller : imposer au stagiaire de nombreux contrôles mais hésiter à imposer des cours théoriques et magistraux, considérer les stagiaires en collègue mais instaurer un climat BAFA (ou l'adulte joue à prendre la place du jeune pour expérimenter les situations), vouloir établir des projets de formation et des équipes de travail mais laisser des stagiaires seuls face à leurs problèmes en classe.

A trop osciller, il arrive que la formation provoque le rejet ou l'ennui. Et pourtant, elle semble vraiment nécessaire. Nécessaire pour forger une pratique réflexive à travers des bases théoriques solides ainsi qu'une approche sociologique de l'école - propre à provoquer l'humilité. Elle devrait permettre d'éviter le refuge dans des fantasmes réactionnaires, dans la dénégation des élèves et de leurs parents (forcément « démissionnaires » !), ou dans une dénégation de soi.

Clothilde Dozier, PLC2, Lettres modernes.

TRANSFORMER L' IUFM : LES REVENDICATIONS DU SNES, DU SNEP ET DU SNUEP

PREMIERE ANNEE :

* **Recruter davantage de titulaires, programmer ces recrutements sur plusieurs années.**

* **Améliorer les conditions d'enseignement et de préparation aux concours :** les locaux ne sont pas adaptés, ils sont dispersés, les déplacements obligatoires ne sont pas remboursés. Nous demandons que soient rétablies les allocations d'enseignement, augmentées les bourses, c'est-à-dire que soit donnée à chacun la possibilité de préparer les concours dans de bonnes conditions.

* **Mieux prendre en compte la situation des étudiants salariés.**

DEUXIEME ANNEE :

* **Affectation :** une meilleure continuité d'affectation entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année, la mise en place de commissions d'affectation avec présence des représentants syndicaux, une affectation sur le service du maître de stage. La possibilité de formuler des vœux plus larges que des vœux "établissement" qui conduisent souvent à une affectation en extension.

* **De meilleures conditions de travail :** nomination du stagiaire dans le même établissement que son tuteur, réduction du nombre et de la longueur des déplacements, remboursement mensuel des frais réellement engagés.

* **Une formation répondant aux exigences du métier :**

- moins d'infantilisation,
- une meilleure coordination des contenus entre les différents volets de formation,
- le respect de l'intitulé des formations qui doivent répondre aux attentes disciplinaires,
- un mémoire professionnel qui soit seulement une réflexion sur le métier et pas un élément de validation.

* La possibilité pour les stagiaires devant subir une inspection de contrôle, à l'issue du 1^{er} jury de titularisation, de **pouvoir consulter leur dossier d'évaluation avant cette inspection.** Ils seront ainsi à même de voir ce sur quoi ils sont jugés.

* **La suppression du "document de synthèse" ou "4 pages" pour les parcours généralistes.**

* **Une validation mieux adaptée :** une inspection ne doit pas devenir une sanction en cas de mention passable ou insuffisante pour le mémoire ou l'assiduité.

* **Une première année de titulaire en mi-service.**

LES RESULTATS DE L'ACTION DU SNES ET DU SNEP

• **Barème des affectations.** Nous avons obtenu qu'un barème soit appliqué lors des affectations en stages en responsabilité et que les stagiaires puissent émettre des vœux. Rares sont les stagiaires insatisfaits de leur établissement d'affectation. Par contre, la question des maîtres de stage n'est pas réglée.

• **Affectation :** depuis 3 ans, les stagiaires ne doivent plus attendre la rentrée pour la connaître. Mais des améliorations sont encore possibles (nous réclamons des commissions garantissant transparence et équité).

• **Davantage de souplesse** a été introduite dans le contrat passé avec les stagiaires désireux de passer l'agrégation ou de préparer maîtrise ou DEA. Ici ou là ces décisions ne sont pas respectées. Il faut nous signaler les cas.

• **Une validation avancée,** pour permettre une inspection de contrôle dans de meilleures conditions, en présence d'élèves !

• **Un stage de pratique accompagnée** décalé pour permettre une visite en janvier-février plus sereine.

• **Validation de la formation** des professeurs stagiaires : pour les stagiaires susceptibles de subir une inspection, après avis défavorable de la commission de validation, nous avons obtenu que le dossier transmis au jury académique ne comporte que des pièces dont le stagiaire connaîtrait la teneur. Encore faut-il qu'il puisse le consulter !

• **EPS :** libération du mercredi pour l'animation de l'UNSS.

• **A ces actions collectives, s'ajoute la défense individuelle des collègues par des interventions auprès de l'IUFM.**

ELECTIONS A L' I.U.F.M - MODALITES PRATIQUES

POURQUOI VOTER ?

Le Conseil d'Administration (C.A) :

il est présidé par le Recteur et les décisions générales, politiques, y sont entérinées.

4 élus vous y représentent.

La liste FSU comprend des candidats représentatifs de toutes les catégories d'usagers : c'est important car chacune a ses préoccupations spécifiques, et les formations sont différentes. L'an dernier, la liste FSU avait obtenu 2 sièges sur 4.

Le Conseil Scientifique et pédagogique (C.S.P) :

il n'a pas de pouvoir décisionnel, mais c'est à lui de réfléchir sur les contenus, d'avancer des propositions. L'an dernier, le SNES et le SNEP ont obtenu le siège réservé aux PLC (stagiaires en lycée et collège, première et deuxième année).

CSP usagers 1^{er} degré : 1 élu, 1 suppléant

CSP usagers 2nd degré : 1 élu, 1 suppléant

CSP usagers 2nd degré des LP : 1 élu, 1 suppléant

QUI VOTE ?

Etudiants (PLC 1 et PE 1, CP/CAPET, PLP)

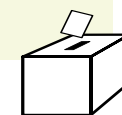
Stagiaires (PLC 2, PE 2, PLP)

ATTENTION : à vous de vérifier que vous figurez bien sur les listes électorales affichées à l' IUFM et dans les centres. Tout électeur peut demander au président de la commission de contrôle des opérations électorales son inscription sur les listes, y compris le jour du scrutin. Les étudiants et les stagiaires en stage long en dehors de l'IUFM doivent recevoir le matériel de vote.

OU, QUAND, COMMENT VOTER ?

3 façons de voter :

- **le vote dépôt :** le **jeudi 18 novembre** dans les centres IUFM : le vote est dans 2 enveloppes dont une vierge.



- **le vote direct :** le **mardi 23 novembre** au siège de l'IUFM, 2 rue Parmentier, 59650 Villeneuve d'Ascq : bulletin dans une enveloppe vierge.

- **Le vote par correspondance postale,** envoyé au siège de l'IUFM avant le **23 novembre.** 3 enveloppes (ne pas oublier de timbrer la première !)



COMMENT VOTER ?

* **Pour les étudiants,** le plus simple est le vote par correspondance (avant le 23 novembre).

* **Pour les stagiaires,** c'est le vote dépôt du 18 novembre. Demandez à vos formateurs de vous libérer, il est impossible de faire voter tout le monde à la pause !

- **C.A :** liste d'union FSU : 4 noms.

- **C.S.P :** liste d'union FSU : 2 noms.

Vote dépôt et par correspondance : placez votre bulletin :

1° dans une enveloppe vierge fermée.

2° dans une deuxième enveloppe pré-imprimée, qu'il faut remplir et signer.

ATTENTION : clôture du scrutin à 16 h

Enfin, sachez que l'anonymat est toujours respecté (nous y veillons !) puisque le dépouillement se fait en deux temps : les enveloppes contenant vos votes sont d'abord réunies puis seulement ouvertes.

LA FSU ET SES SYNDICATS

Il n'est pas facile de s'y reconnaître entre tous les syndicats. Si vous avez choisi de donner votre suffrage aux SNES, SNEP, SNUIPP et SNUEP, il vous faut voter pour la liste FSU.

Les syndicats avec lesquels le SNES s'est associé appartiennent à une fédération, la FSU, née en avril 1993. Elle regroupe de nombreux syndicats : le SNES (majoritaire chez les enseignants des lycées et collèges, les « pions », les conseillers d'éducation et d'orientation), le SNEP (premier syndicat des profs d'éducation physique), le SNUEP (syndicat des lycées professionnels) et enfin le SNUIPP (premier syndicat des professeurs des écoles et instituteurs au niveau national). La FSU comprend aussi le syndicat majoritaire à l'Université et chez les formateurs (SNESup).

Les syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP, SNUipp) présentent des listes de stagiaires aux élections au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique et Pédagogique. Les stagiaires ainsi élus par leurs pairs siègent dans les instances de l'IUFM. Cela permet de faire connaître l'avis des " usagers " : contenus de la formation, conditions d'étude, utilisation du budget de l'IUFM (frais de déplacement), vie des sites... Autant de sujets sur lesquels vous avez votre mot à dire. Les élus en CA et en CSP sont les interlocuteurs de la Direction et du Recteur.